

Publié par : juridique
Date de dépôt : 25/03/2026
Date de retrait : Non défini



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 21 Mars 2026
à 10h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12 et suivants.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO ROUY, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

POUVOIRS : Sylvie ANDRE à Nicolas CONRAD, Jean-Charles FIARD à Françoise WELLER, Stéphane POULAIN à Marie SEDANO,

ABSENT : /

Délibération n° N° D2026-41 AG

Objet ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE VENELLES

Exposé des motifs:

Les membres de l'assemblée délibérante de Venelles nouvellement élus ont été officiellement installés.

Ils ont élu en leur sein le Maire de la Commune qui assure la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux se sont prononcés par délibération sur le nombre d'adjoints au Maire en le fixant à 8 ainsi que sur un délai de 02 minutes pour que soient déposées, auprès du Maire, les listes de candidats aux fonctions d'Adjoints.

A l'issue de ce délai, le président constate le nombre de listes effectivement déposées qui seront jointes au procès-verbal de l'élection et appelle ses collègues à procéder aux opérations de vote.

Dans les communes de 1.000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Accusé de réception en préfecture
N° 30-20260321-DM2026_0041-DE
Date de réception préfecture : 24/03/2026

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
Le bon déroulement des opérations de vote est contrôlé par le bureau constitué à cet effet.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-1, L. 2122-1, L.2122-2, L. 2122-4, L. 2122-7-2 et L. 2122-10 ;

Vu le code électoral ;

Vu la circulaire NOR : ATDB2606103C du 4 mars 2026 relative à l'élection des exécutifs locaux ;

Vu les résultats obtenus par les différentes listes candidates à l'issue du premier tour de l'élection municipale qui s'est tenu le 15 mars 2026 et tels qu'officiellement proclamés ;

L'installation des conseillers municipaux nouvellement élus ayant été effectuée ;

Les conseillers municipaux ayant élu en leur sein le Maire de la Commune qui assure la présidence de la séance ;

Le nombre d'Adjoints comme le délai requis pour déposer auprès du Maire les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint ayant été déterminés ;

Une seule liste a été déposée dans les délais à savoir :

Premier Adjoint	Françoise WELLER
Deuxième Adjoint	Bernard ROUBY
Troisième Adjoint	Marie SEDANO
Quatrième Adjoint	David THUILLIER
Cinquième Adjoint	Marie-Annick AUPEIX
Sixième Adjoint	Philippe PIERRE
Septième Adjoint	Valérie BUSSO
Huitième Adjoint	Nicolas CONRAD

Le nombre de listes candidates ayant été constaté,

Le bureau ayant été constitué,

Le conseil municipal procède à l'élection des Adjoints au Maire.

Résultats obtenus :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
- Nombre de votants : 29 (vingt-neuf)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 (zéro).
- Nombre de bulletins blancs : 02 (deux)
- Nombre de suffrages exprimés : 27 (vingt-sept)
- Majorité absolue : 15

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260321-DM2026_0041-DE
Date de réception préfecture : 24/03/2026

La liste de Monsieur Arnaud MERCIER obtient 27 Voix.

Les Adjoints élus sont :

Premier Adjoint	Françoise WELLER
Deuxième Adjoint	Bernard ROUBY
Troisième Adjoint	Marie SEDANO
Quatrième Adjoint	David THUILLIER
Cinquième Adjoint	Marie-Annick AUPEIX
Sixième Adjoint	Philippe PIERRE
Septième Adjoint	Valérie BUSO
Huitième Adjoint	Nicolas CONRAD

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN 

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260321-DM2026_0041-DE
Date de réception préfecture : 24/03/2026

